

Les Hérons : une mixité sociale dans un lieu privilégié - Sucé-sur-Erdre

vendredi 25 octobre 2013



Les quatre maisons seront occupées dès le 1er novembre.

C'est une tradition, les hérons se posent sur des lieux d'exception, le lotissement du même nom, réalisé par le constructeur Dominique Charles en témoigne. Situées près de la Bénatière, à quelques mètres de l'Erdre, les maisons (quatre T4 de 78 m²) ont un jardin qui donne sur une coulée verte.

Autre particularité de ce programme, son intégration à un lotissement déjà existant. « La crise de 2008, nous a amenés à une nouvelle réflexion sur notre stratégie, avec une volonté de nous adresser aux primo-accédants, ou bailleur sociaux comme aux autres publics. ». De fait, les quatre maisons réalisées s'harmonisent avec les constructions alentours et bénéficient de prestation de qualité « pour gommer les différences », souligne Thierry Le Dauphin, directeur du développement Samo. Cette dernière est acquéreuse des quatre maisons à vocation de locatif social, pour 555 000 € (20 % en fond propre).

Pascal Navaud, président du développement Dominique Charles, est satisfait. « L'objectif RT 2013 est atteint. Les logements sont peu énergivores oeuvrant pour le développement durable. Un habitat « vert », respectueux de l'environnement et soucieux de l'avenir de la nature, se doit d'être à basse consommation. Nous avons favorisé également des solutions permettant au bailleur, un entretien facile et une responsabilité ouvrage à 10 ans. »

Les locataires qui s'installent apprécieront certainement, d'autant comme précise la Samo, que « les maisons en locatif social connaissent peu de turn-over. Les gens se sentent bien ! ». Désormais, le parc locatif représente 81 offres sur la commune. « Nous tenons nos engagements et nos objectifs d'offres, évoque Daniel Chatellier. Les locatifs s'intègrent dans le paysage sucéen. Nous espérons bien mener avec vous et dans ces conditions, nos projets, que vous qualifiez d'atypiques. »

Des locatifs sociaux qui sont attribués par la Samo, la municipalité (un logement) et la préfecture. « Nous ne maîtrisons pas la totalité du parc certes, mais il s'agit aussi d'équité », observe Jacqueline Bodineau, adjointe à la solidarité.